



N°42 - 9 JUIN 2020

L'Agence a repris son activité sur site. Toutefois, pour concilier nos valeurs de mutualisation et d'entraide avec la prorogation de la période d'urgence sanitaire, les newsletters des différents services continuent actuellement d'être adressées à l'ensemble des adhérents de l'Agence, quel que soit le service auquel ils adhèrent.

L'élargissement des missions du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme

Le SITU souhaite mettre à profit la large exposition offerte à sa Newsletter jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire due au COVID 19 pour informer les collectivités d'une proposition d'accompagnement du service en matière de Plan Communal de Sauvegarde auprès des municipalités nouvellement élues.

De prime abord éloignée des démarches de planification ou d'instruction des autorisations d'urbanisme, cette nouvelle offre s'inscrit dans la volonté d'élargir le champ des interventions du service à d'autres problématiques locales auxquelles les Communes font face, ce qu'illustre l'évolution de la dénomination du service qui adjoint désormais le mot « Territoires » à celui d' « Urbanisme ».

La proposition d'une assistance aux collectivités en matière de Plan Communal de Sauvegarde

L'actualité nous rappelle que les événements exceptionnels auxquels les maires et élus locaux sont confrontés (inondations, glissements de terrain, tempêtes, feux, etc.) peuvent prendre des formes inattendues comme des crises sanitaires. Si la gestion de tels événements est parfois difficile à anticiper, il reste que la mise en place d'outils simples tels qu'un répertoire d'adresses ou de coordonnées actualisé, une cartographie renseignée du territoire communal, la mise à jour d'un site web ou la mise en œuvre d'une application pour Smartphone, voire d'une signalétique, peuvent être utiles pour mener les premières actions et organiser la mobilisation des moyens matériels et humains.

C'est dans ce cadre que le SITU propose aux Communes une mission d'accompagnement dans une réflexion d'organisation de leur action face à des situations exceptionnelles visant par exemple à constituer, auprès d'eux :

- Les supports d'information communaux sur les risques majeurs (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)), établis conformément à la réglementation en vigueur.
- Un dispositif « opérationnel » susceptible de pouvoir les aider dans la gestion de crise au niveau communal, le moment venu (prenant pour base un Plan Communal de Sauvegarde).
- Cette assistance s'inscrit en adéquation avec le cadre réglementaire actuel et s'appuie sur les préconisations des services de l'Etat.



Le service se tient donc à votre disposition pour échanger sur ces questions ou étudier vos besoins d'assistance sur ce type d'accompagnement qui peut mettre à profit les capacités du SITU en conduite de projets,

exploitation de données socio-démographique et géographique, cartographie et géomatique.

Pour que nous puissions adapter nos moyens en vue du meilleur accompagnement possible, un questionnaire en ligne vous est proposé afin d'apprécier vos attentes. Le questionnaire est accessible par le lien suivant, actif jusqu'au 10 juillet :

<https://forms.gle/EQqJMurRNKDLYTS17>

Nous restons aussi à votre disposition pour tout échange par téléphone ou par mail (les coordonnées du SITU figurent ci-dessous).

De nouvelles interventions favorisant la dynamique des Communes de territoires ruraux

Cette évolution fait suite à la mise en place récente d'un autre type d'intervention, savoir une offre structurée d'accompagnement auprès des Communes souhaitant mener une démarche de classement en « Zone de montagne ». Dès lors que les caractéristiques géomorphologiques et agricoles du territoire communal permettent de l'envisager, cette démarche ouvre droit aux agriculteurs potentiellement bénéficiaires de ce classement de faire la demande de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) lors de leur déclaration d'aides à la PAC.

Par ailleurs, le SITU est en capacité, depuis quelques mois déjà, d'accompagner les Communes pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de la revitalisation de centre-bourg (plan guide d'aménagement), pouvant s'inscrire dans le cadre de la contractualisation d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et pouvant déboucher, en synergie avec d'autres services de l'Agence, sur une requalification des espaces publics.

Le service se tient à disposition pour détailler les modalités de ce type d'interventions.



Service Intercommunal
Territoires et Urbanisme

Tél. : 05 59 90 18 28
Fax : 05 59 84 59 47
service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

Si vous souhaitez ne plus recevoir la newsletter, merci de nous en informer à : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr



Service Intercommunal
Administratif
(SIA)



Service Intercommunal
du
Numérique
(SIN)



Service Intercommunal
du Patrimoine
et de l'Architecture
(SIPA)



Service Intercommunal
Voirie Réseaux
Aménagement
(SIVRA)



www.apgl64.fr